Arbre décisionnel pour l'établissement de la liste régionale des espèces déterminantes ZNIEFF de Bourgogne-Franche-Comté - V3

20230621 : Elaboré par la DREAL BFC, la SHNA et le CSRPN

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

statut de présence		degré de menace régionale – estimé		degré de menace régionale – potentiel *(principe de précaution)*		degré de menace supra-régionale		responsabilité		degré de menace infra-régionale / isolats – estimé		degré de menace infra-régionale / isolats – potentiel *(principe de précaution)*		degré de menace secondaire		originalité / rareté		responsabilité locale		*filtre statut biologique*	*intervention du dire d'expert*	
(espèce indigène ou naturalisée) & (considérée comme présente en BFC actuellement)	*oui*	(LR B & LR FC) *ou* LR BFC *ou* (LR B & (abs. *ou* RE FC)) *ou* (LR FC & (abs. *ou* RE B))	*oui*																	*repro. en BFC*	*possibilité retrait*	DETERMINANTE stricte
			non	(DD *ou* RE redécouverte (LR B *ou* LR FC *ou* LR BFC) *ou* sans LR) & forte probabilité de statut LR BFC *	*oui*															*repro. en BFC*	*oui*	DETERMINANTE stricte
					non	LR F *ou* LR E *ou* LR M	*oui*													*repro. en BFC*	*possibilité retrait*	DETERMINANTE stricte
							non	part de la population nationale > X %	*oui*											*repro. en BFC*	*possibilité retrait*	DETERMINANTE stricte
									non	(LR *ou* RE B) *ou* (LR *ou* RE FC)	*oui*									*repro. en BFC*	*possibilité retrait*	DETERMINANTE conditions géographiques
											non	(DD *ou* RE redécouverte (LR B *ou* LR FC *ou* LR BFC) *ou* sans LR) & forte probabilité de statut LR B *ou* LR FC *	*oui*							*repro. en BFC*	*oui*	DETERMINANTE conditions géographiques
												non	NT (LR B *ou* LR FC *ou* LR BFC) & (tendance négative *ou* sensibilité élevée)	*oui*					*repro. en BFC*	*possibilité retrait*	DETERMINANTE conditions géographiques
													non	(NT (LR B *ou* LR FC *ou* LR BFC) *ou* rares **) & (révélatrice d'habitats *ou* cortèges originaux/rares)	*oui*						*oui*	DETERMINANTE conditions géographiques
														non	cortèges originaux *(liste à définir)*	*oui*					*oui*	DETERMINANTE cortège
																non	stations à populations locales exceptionnelles	*oui*			*oui*	DETERMINANTE station
																		non				NON DETERMINANTE
	non																					NON DETERMINANTE

Catégories Listes Rouges UICN

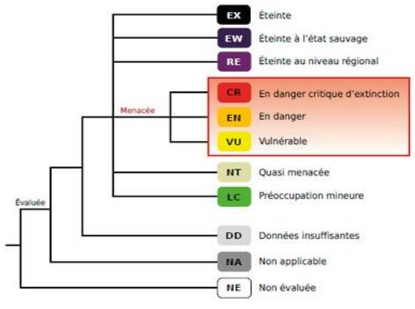

Espèces "Liste Rouge" (LR)

*** Forte probabilité de statut "espèce menacée" Liste Rouge :**
- niveau de connaissance régionale jugé a minima "correct"
- minimum d'informations disponibles certains les critères LR (taille de population / répartition / tendances /évolution des habitats / menaces et pressions / fragmentation)

**** Espèce rare :**
- niveau de connaissance régionale jugé a minima "correct" pour juger du décalage entre la rareté des données / rareté réelle (pertinence de l'indice)
- RRR, RR ou R (au moins dans les habitats visés)

Second niveau de filtre "statut biologique" par ZNIEFF :
Un filtre sur le statut biologique est appliqué lors du renseignement des espèces d'une ZNIEFF donnée. Les espèces "déterminantes strictes" ou "déterminantes à conditions géographiques" en région ne sont considérées comme "déterminantes" sur une ZNIEFF de type I que lorsqu'elle se reproduisent, que les jeunes s'y alimentent, et/ou que l'hivernage à fonctions métaboliques ralenties s'y effectuent. Dans le cas contraire, elles figureront dans la catégorie "espèces autres".

Note sur "intervention du dire d'expert" dans :
- la possibilité de retrait espèce s'il ne lui semble pas judicieux de l'intégrer pour une raison donnée (sensiblité - confidentialité ne doit pas rentrer en compte. Ces raisons sont gérées par le statut déterminant - confidentiel)
- l'évaluation des probabilités de statuts LR (BFC ou B ou FC) ,
- l'évaluation des critères portant sur le seuil de la part de la population nationale, les niveaux de sensibilité, les espèces révélatrices d'habitats, les cortèges originaux/rares et les stations de populations locales exceptionnelles. Ces critères devront être travailler collégialement pour établir des listes de références qui seront validées au CSRPN.